

Planification successorale



Public

Cette formation s'adresse aux courtiers en assurance, comptables fiscalistes, conseillers juridiques... Ainsi que toute personne intéressée de près ou de loin par la problématique.

Objectifs

Au terme de cette formation, vous serez capable d'analyser une situation donnée et de proposer des solutions concrètes de planification successorale.

Les droits de succession

- Régionalisation,
- Mode de calcul.

Les donations

- Conséquences juridiques,
- Régionalisation,
- Mode de calcul.

Les cas particuliers

- Assurances vie,
- Situations spécifiques (nue propriété, usufruit...),
- Études de cas.

Informations pratiques

> Droit d'inscription

- ✓ Cette formation est agréée "chèques formation".

> Certificat - Attestation

Attestation de participation

> Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<https://www.formation-continue.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation>)

> Reconnaissance

- Agréée ITAA